



## Commune d'Ermenonville - Oise

### Etude urbaine

- ◇ 1ère partie - Compréhension du paysage d'inscription

# Introduction

La commune d'Ermenonville est située au sud-est du département de l'Oise, à proximité de la Seine et Marne, à environ 70 km de Beauvais, ville-préfecture, à 10 km au nord et à 55 km de Paris. Elle est limitrophe des communes de Fontaine-Chal à l'ouest, au nord et au nord-est, de Montagny-Sainte-Félicité, à l'est, du Plessis-Bellefeuille, au sud-est, d'Éve au sud, et de Ver-sur-Launette, au sud-ouest.

Elle tient au canton de Nanteuil-le-Haudouin et compte parmi les 63 communes de l'immunité de Communes du Pays de Valois. Sa population s'élève à 832 habitants.

Le territoire communal couvre une superficie de 1 649 hectares, dont 730 hectares sont, en grande partie, par la forêt domaniale d'Ermenonville, mais également par des terres et les fonds boisés de la vallée de la Launette.

Le territoire communal est donc fortement marqué par la forêt, mais également par le réseau village s'étant installé en rebord de plateau, en interface avec la plaine agricole.

Il est marqué par l'histoire patrimoniale du site. Le territoire communal recouvre le Grand Domaine d'Ermenonville, dont subsiste aujourd'hui principalement le plan-jacques Rousseau, pièce maîtresse de l'histoire des parcs et jardins.

La commune d'Ermenonville est principalement desservie par la RN 330 reliant Senneval, déclassée en voir communale en traversée du village. Elle est également desservie par la RD 922, axe secondaire en provenance de Nanteuil-le-Hain, par Montagny-Sainte-Félicité, qui contourne le village et le parc Jean-Jacques Rousseau et permet de rejoindre le Val d'Oise, à Saint-Witz.

Le territoire communal est également traversé dans la plaine agricole, par la ligne TGV-Europe, qui marque fortement son passage accompagné par des lignes à haute vitesse.

Le territoire communal s'est constitué le long de l'ex-RN 330, de part et d'autre du parc Jean-Jacques Rousseau et du château, et autour de l'église.

Il a vu se développer des extensions pavillonnaires à l'écart des voies de circulation, au nord-est du village dans une enclave forestière, et au sud, sur le plateau, jusqu'à présent, au lieu-dit « Le Four à chaux ».

Cette extension pavillonnaire est la seule visible depuis la plaine agricole, avec une superbe ferme à cour carrée, située en rebord de plateau, qui marque l'entrée du village.

Quelques constructions pavillonnaires sur de grandes parcelles entament la lisière forestière du bois de Perthe.

D'autres constructions sortent du cadre bâti du village. Ce sont les installations de loisir de « la Mer de Sable », qui fait face au site prestigieux de l'abbaye de Chaalis, et les installations de l'aérodrome du Plessis-Bellefeuille, situées dans la plaine agricole sur le territoire de la commune.

Au nord, du parc du château, se trouve également la friche de l'ancien zoo de Jean Richard.

### OBJECTIFS DE L'ÉTUDE URBAINE

L'étude urbaine a pour objectifs, à partir d'un diagnostic précis du paysage à l'échelle du territoire d'inscription du village, puis d'une étude fine du tissu urbain, d'une part de définir les conditions de développement du bâti et, d'autre part, d'identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la Charte du Parc.

L'étude urbaine doit contribuer à la définition d'un véritable projet urbain pour la commune, porteur de renouvellement urbain et de préservation de la qualité architecturale et de l'environnement conformément aux objectifs de développement durable inscrits successivement dans la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (S.R.U.), puis dans celle portant sur diverses dispositions relatives à l'urbanisme, à l'habitat et à la construction (U.H.).

Ce projet urbain et les conditions de sa mise en œuvre devant trouver leur traduction dans le « projet d'aménagement et de développement durable » (P.A.D.D.), et les principes d'aménagements définis lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune conformément à leur contenu fixé par l'article R.123-3 du Code de l'urbanisme.

D'autre part, l'étude urbaine doit être à la fois l'occasion d'une participation active des habitants et de leur sensibilisation, afin que le projet émergeant soit un projet partagé entre les élus, le Parc et les habitants.

## Introduction

- Mettre en œuvre des pratiques permettant de gérer les ruissellements et de prévenir les pollutions ;
- Préserver et valoriser les paysages liés à l'eau, aider à l'intégration des bâtiments agricoles.

Le plateau agricole Est est pour sa part inscrit en « zones d'intérêt et de sensibilité paysagère », qui sont des espaces à préserver et à gérer (articles 12, 13 et 14 de la charte) en :

- Prenant en compte, notamment, leur sensibilité visuelle ;
- Mettant en œuvre de façon prioritaire et exemplaire les principes paysagers de la charte en matière de gestion et de requalification : lutte contre la cabanisation, intégration des infrastructures, etc. ;
- Maintenant l'activité agricole dans le respect des enjeux paysagers.

Le territoire communal est concerné par le corridor écologique « bois du Roi/Forêt de Retz », espace de continuités écologiques à préserver et à renforcer (articles 1 et 7 de la Charte) pour lesquels le Parc entend :

- Préserver et améliorer l'efficacité de ces espaces de mise en réseau,
- Réaliser une étude fine, à la parcelle, de ces espaces et définir, avec les acteurs concernés, les actions de préservation, de reconquête et de gestion : politique de maintien et de redéploiement du réseau végétal, gestion des clôtures afin d'assumer à la fois le déplacement de la faune et de la sauvegarde des cultures et des biens, etc. ;
- Suivre les problèmes de collisions / accidents, rechercher des moyens de prévention et participer à leur mise en œuvre ;
- Assurer un suivi des liaisons biologiques et, notamment, de l'efficacité des équipements de fonctionnement des infrastructures.

La « Mer de Sable » et le « Désert », ainsi que les abords des étangs de Chaalis sont, quant à eux, reconnus comme étant des sites d'intérêt écologique, qui sont au titre de l'article 7 de la Charte, des espaces de patrimoine à préserver, à restaurer et à gérer.

La « Mer de Sable » est également repérée comme « pôle de loisirs » pour lequel la Charte propose aux propriétaires et aux gestionnaires une démarche environnementale qualitative en matière de gestion des espaces et d'intégration des équipements (articles 6 et 25 de la Charte).

l'étude urbaine doit permettre au Parc d'alimenter son système d'information géographique, et d'améliorer sa connaissance du territoire.

Le présent document a pour but l'étude du paysage d'inscription de commune : Phase de reconnaissance du paysage dans ses caractéristiques objectives et subjectives : géographie, histoire, culture, éléments en cours,...

Cette phase fait un diagnostic précis du paysage à l'échelle du territoire du village. Elle doit mettre en évidence les caractéristiques paysagères locales, les points forts, les éléments importants, les enjeux... en rapport avec les principes et orientations de la charte du Parc.

Cette étude doit permettre de créer une conscience partagée du paysage et de ces enjeux. Cette étude intégrera les objectifs communaux en terme de gestion :

Examiner la faisabilité de l'aménagement d'un nouveau camping ;

Réfléchir à la réaffectation éventuelle de l'ancien zoo de Jean Richard ;

Réfléchir à un devenir et à une gestion spécifique du parc du château (35 copropriétaires)

Par ailleurs, l'étude urbaine s'inscrit en lien direct avec les objectifs de la Charte du Parc Naturel Régional.

Le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France a inscrit le fond de vallée de Launay l'étang du Désert, en « Fonds de vallée et espaces connexes au réseau hydrographique », ce qui signifie qu'il s'agit d'espaces agricoles ou boisés à sensibilité écologique à préserver et à gérer, et qu'il conviendra, suivant les articles 8, 12, 13 de la Charte de :

Maintenir, voir développer des activités agricoles adaptées permettant la gestion et la sauvegarde des espaces ;

Orléans les milieux humides ;

D'abord, les parties anciennes du village sont inscrites en « tissus d'intérêt archéologique et/ou urbain », pour lesquels il conviendra (articles 12, 13, 14, 18 et 25 de la Charte) de :

- Préserver l'identité ;
- Requalifier les espaces déstructurés ou dégradés ;
- Mettre en valeur le paysage bâti ;
- Préserver les éléments remarquables du patrimoine bâti ;
- Entretien et rénover le bâti ancien en respectant le caractère architectural;
- Promouvoir une architecture contemporaine.

Les zones urbaines d'habitat pavillonnaire sont inscrites en « tissus bâtis remarquables » pour lesquels la Charte propose notamment d'accompagner les actions dans la mise en valeur du paysage bâti (articles 13, 14 et 23 de la Charte).

Ceint, des secteurs d'habitat sur de grandes parcelles au nord du village, au lieu-dit « la Vigneronne », et au sud du parc Jean-Jacques Rousseau, sont inscrits en « zones de diffusion » dont la vocation est de ne pas être densifiés, et pour lesquels la Charte propose de mener des actions de requalification des espaces déstructurés ou désertés et d'accompagner les communes dans la mise en valeur du paysage bâti (articles 12 et 14 de la Charte).

Enfin le Parc Jean-Jacques Rousseau » et le domaine du château d'Ermenonville, parti Grand Domaine d'Ermenonville, sont inscrits comme « Grands Domaines remarquables », et, selon la Charte, de grandes propriétés présentant une valeur patrimoniale particulière (articles 12 et 23 de la Charte) :

- Préserver l'intégrité ;
- Aider à la réhabilitation, à la mise en valeur et à la gestion ;
- Accompagner une valorisation économique ;
- Prendre en compte leur appartenance à des entités historiques et culturelles plus vastes.

## SOURCES :

La commune d'Ermenonville a fait l'objet de nombreuses études historiques, et archéologiques.

Nous nous sommes basés, pour la partie historique, sur plusieurs ouvrages magistraux, en particulier :

- *De la composition des paysages*, René-Louis de Girardin, Champ Vallon Seyssel 1992
- *Ermenonville, l'histoire et la vie du village* GEMOB, bulletin n°73-75 Beauvais 1996
- *Les jardins d'Ermenonville racontés par René-Louis, marquis de Girardin, récit imaginé par Jean-Marie Curtil*, Jean-Marie Curtil édition d'art Monelle Halot, 2003.
- *Le domaine d'Ermenonville, le parc Jean-Jacques Rousseau, étude historique et archéologique*, Vincent Brunelle architecte en chef des monuments historiques, GRAHAL, janvier 1993
- *Vers le parc Jean-Jacques Rousseau*, Conseil Général de l'Oise, Baptiste Rahal, 2005

Le travail ci-après a été réalisé à partir des sources iconographiques privées ou contenues dans les ouvrages (cartes, gravures, etc) et des descriptions contenues en grande partie dans ces ouvrages de référence.

Le fond d'archives du Conseil Général et le musée de Fontaine Chaalis ont servi également de sources.

# Sommaire

Carte IGN de 1975.....	37
Carte IGN 2001.....	38
Photo aérienne 2005 – l'état actuel du territoire.....	39
Les tracés de voies à l'époque de Girardin.....	40
Les « routes modernes ».....	41
Rappel chronologique.....	42
Les représentations de la mer de sable : d'un paysage pittoresque à un espace de loisirs.....	43
Ermenonville en 1830 : le domaine achevé.....	46
Ermenonville de 1950 à 1970 – démembrement du domaine et développement des activités de loisirs.....	47
Ermenonville en 1970 à nos jours – développement de l'urbanisation et des voies de communication.....	48

**49 Chapitre 3 : Approche par motifs paysagers**

Le socle topographique : un plateau entaillé par la Launette.....	50
Le relief du territoire.....	51
Le socle : l'assise géologique du territoire.....	52
L'hydrographie : la vallée de la Launette et ses propres motifs paysagers.....	54
Coupes : Configurations de la vallée de la Launette et des paysages traversés.....	55
Les modes d'occupation végétale.....	58
Une multiplicité d'associations végétales.....	59
Ecologie : la faune.....	59
Motifs paysagers : les expressions de l'eau.....	61
Une trame parcellaire large et limitée par les axes de communication.....	62

<b>Introduction</b> .....	
<b>Sommaire</b> .....	
<b>Chapitre 1 - Approche géographique : Positionnement régional et grands traits de caractère</b>	
Contexte géologique du territoire d'inscription.....	2
Contexte régional : à la limite de plusieurs pays, sous grande influence e-de-France.....	3
Le cadre physique : relief et hydrographie à l'échelle de la vallée de la Launette.....	10

**Chapitre 2 - Approche historique : Les grandes étapes du territoire et des paysages**

Le territoire historique : les origines du domaine.....	13
Le territoire du diocèse de Senlis 1709.....	14
Le territoire de la Capitainerie d'Halatte 1711.....	15
Le territoire de Cassini - Beauvais - 1750.....	17
Les jardins d'Ermenonville 1775.....	18
Les jardins d'Ermenonville en 1830.....	18
Le territoire d'Ermenonville.....	19
Le territoire de Girardin à Ermenonville, la révolution paysagère.....	19
Le territoire du Sud.....	22
Le territoire de l'Est.....	28
Ermenonville : un domaine en relation étroite au paysage.....	31
Le territoire de 1829 canton de Nanteuil.....	33
Le territoire de 1830 par Picquet.....	33
Le territoire d'état major de 1889.....	34
Le territoire touristique 1900.....	35
Le territoire de l'IGN de 1950.....	36

**Chapitre 4 : Perception des paysages**

Lires visuelles, les cônes de vues et les points focaux .....	64
Lires d'influence visuelle et paysagère .....	65
Ilhouettes villageoises qui émergent du plateau .....	66
Sette du village depuis la RD922 .....	67
lssin d'influence paysagère d'Ermenonville .....	67
Settes du village depuis ses entrées .....	68
Lxes séquençant la perception du paysage .....	71
ase des séquences paysagères depuis les axes du plateau :	
P2, et RN 330 .....	72
F de Montagny-Sainte-Félicité - RD922 – Séquence 1' .....	76
F de Montagny-Sainte-Félicité - RD922 – Séquence 2' .....	77
F de Montagny-Sainte-Félicité - RD922 – Séquence 3' .....	77
Laysages de parois .....	78
Loints noirs paysagers .....	79
L'ENTREE NORD DU VILLAGE (RN 330) .....	80
L'ENTREE DU VILLAGE PAR LA RN 330 .....	81
L'ESPACE DE JEUX .....	82
LA SORTIE DE VILLAGE SUD .....	83
LE LOTISSEMENT SUR LE PLATEAU – SILHOUETTE URBAINE .....	84
LE SITE DE DEPOT EN ENTREE DE VILLAGE (RD 922) .....	85
LE CHEMIN DU MOULIN, AU NORD DU VILLAGE .....	86
L'USINE DE COMPOSTAGE ET L'AERODROME .....	87

**Chapitre 5 : Entités paysagères**

Entités paysagères dépendantes du relief du territoire .....	91
Entités de paysage .....	92
UNITE 1 : LE PLATEAU AGRICOLE .....	92
UNITE 2 : LA FORET D'ERMENONVILLE ET LES BOISEMENTS ATTENANTS .....	93
UNITE 3 : LA VALLEE DE LA LAUNETTE .....	96
Sèse .....	103
Gation du sol .....	104

**105 Chapitre 6 : Patrimoine et éléments remarquables****109 Chapitre 7 : Enjeux et potentialités de développement**

Objectifs et enjeux paysagers sur l'ensemble du territoire communal d'Ermenonville .....	110
--	-----

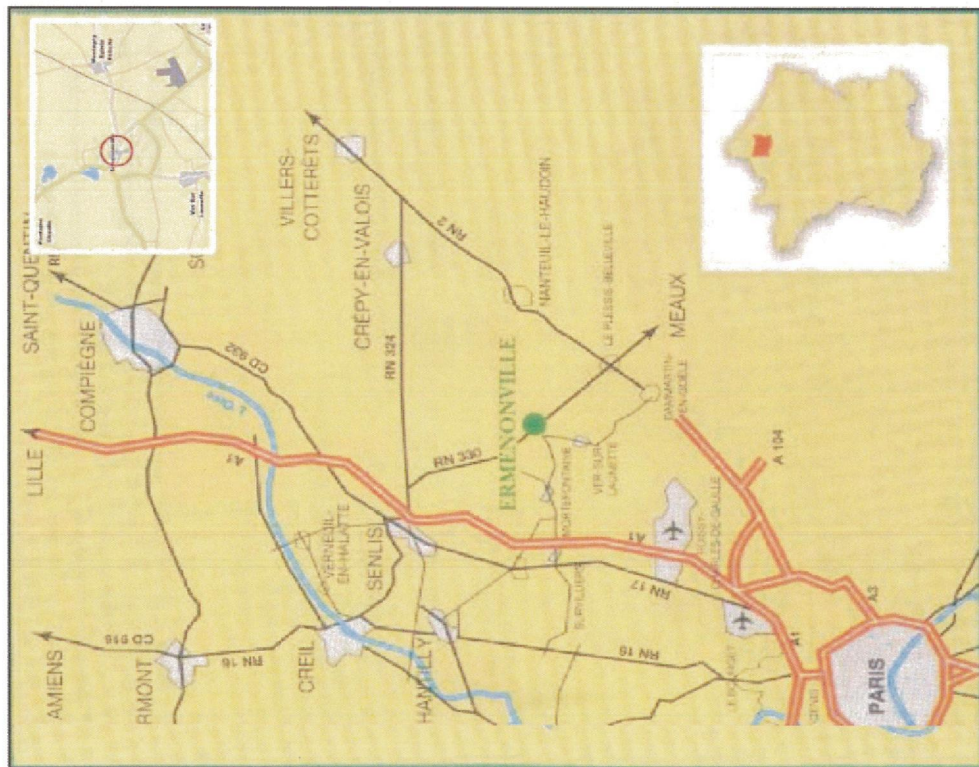
**113 Annexe**

Inventaire des données patrimoniales .....	114
Protection au titre des sites (loi de 1930) .....	115
Périmètres d'intérêts écologiques .....	117
Composantes de la ZNIEFF type 1 (Extrait de la fiche DIREN) .....	118
Zico n°9 .....	121
Synthèse de la planification sur les territoires d'Ermenonville .....	123
Schéma directeur du Valois : destination générale des sols .....	124
Localisation de la répartition actuelle des différents propriétaires du domaine d'Ermenonville .....	125
Bibliographie .....	128



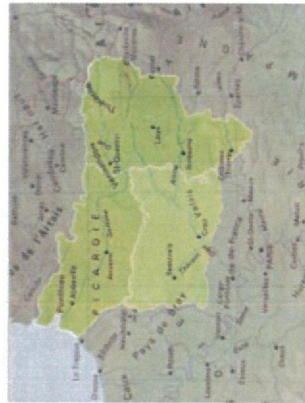
Chapitre 1 - Approche géographique : Positionnement régional  
et grands traits de caractère

## Chapitre 1 - Approche géographique : Positionnement régional



Immune d'Ermenonville : contexte régional

Lage se situe au sud-est de la forêt d'Ermenonville, à 13 km au nord-est de Paris. Ermenonville est accessible par l'autoroute du Nord ou par la RN 2 et la RN 330. Le village est situé à dix kilomètres du village, à Nanteuil-le-Hain



Contexte régional : à la limite de plusieurs pays, sous grande influence de l'Île-de-France

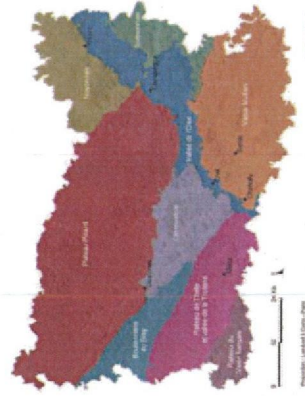
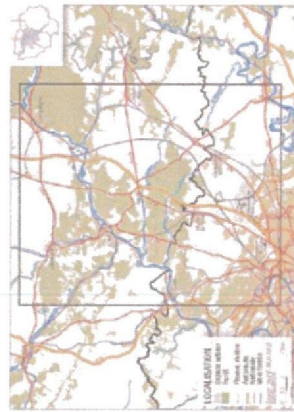
Le territoire de la commune d'Ermenonville appartient à l'unité géographique du Valois, à la charnière entre la sous-entité « Valois Multien Forestier » et « Valois Multien agricole » dans l'atlas des paysages de l'Oise – cf. ci-après).

La commune se situe dans une interface géographique, qui lui confère une grande diversité paysagère :

- A l'Est, s'étend le plateau agricole,
- A l'Ouest, de l'autre côté de la vallée de la Launette, se dessinent les espaces forestiers du massif de Chantilly-Ermenonville, qui s'inscrivent sur un socle vallonné.

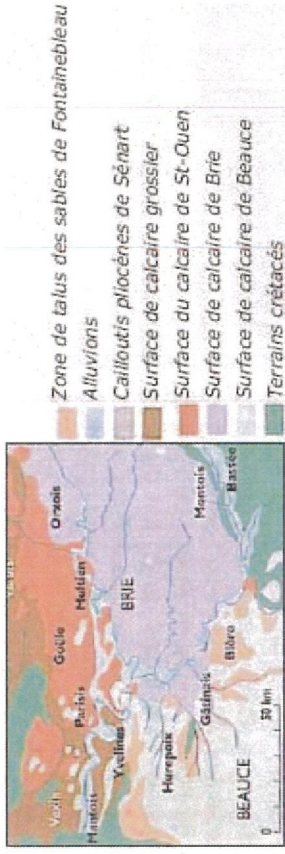
Sous l'ancien régime, Ermenonville appartenait à l'ancienne province de l'Île-de-France.

Aujourd'hui, elle se situe aux confins de deux régions administratives, la Picardie et l'Île-de-France, et occupe la lisière de 3 départements (Oise, auquel elle appartient, Seine-et-Marne au sud-est et Val d'Oise au sud-ouest). Mais sa situation au sud de l'Oise, contre la Plaine de France à vocation agro-industrielle et à moins de 20 km du pôle économique de Roissy, confère à ce territoire une sensibilité forte en terme de développement urbain, que vient renforcer la desserte par les infrastructures routières de l'A1, la RN 330 et la RN 2 ainsi que par les lignes de chemin de fer.



Le territoire élargi dans l'atlas des paysages de l'Oise : le Valois-Multien

Contexte géographique du territoire d'inscription



1. Formation géologiques

Le territoire d'Ermenonville est situé sur des formations géologiques de l'Ere tertiaire surmontées de dépôts du Quaternaire. Les assises géologiques visibles sur les versants de la vallée et sur lesquelles repose le site sont constituées, de bas en haut par :

- Les sables bartoniens indifférenciés

Ces sables, dits de Beauchamps, sont parsemés d'entabllements gréseux. C'est le remaniement au Quaternaire de ces sables bartoniens qui a en particulier déterminé le relief dunaire de la partie Nord du territoire, dont la Mer de Sable constitue un parfait exemple.

- Le calcaire de Saint Ouen

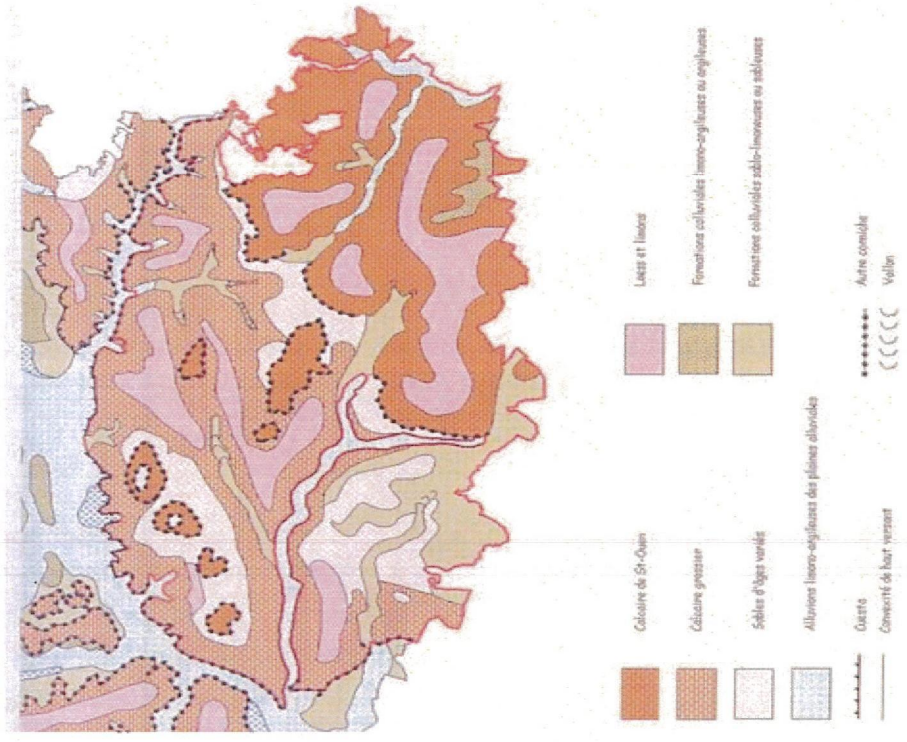
Le calcaire de saint Ouen se présente sous forme de marno-calcaire blanchâtre à grisâtre légèrement rosé. La partie supérieure montre des bancs calcaires plus calcaires plus durs, avec des lits constitués de gros silex. Des dépôts chimiques d'argiles magnésiennes fibreuses s'intercalent à différents niveaux. De nombreuses carrières ouvertes exploitaient autrefois ces formations marneuses et marno-calcaires pour les amendements.

- Les limons de plateaux

Ces limons sont composés d'un complexe de formations résiduelles, de cailloutils, de limons proprement dits et de paléosols variables selon les situations.

- Les alluvions

Le fond de vallée est recouvert d'alluvions modernes constituées principalement de dépôts sableux avec quelques insertions argileuses et tourbeuses.



ce plateau de calcaire grossier, avec buttes témoin de calcaire de Saint Ouen, formation que l'on trouve plus vers le sud du plateau. Ces plaques de calcaire de St Ouen sont bordées de corniches ruptes. On trouve autour des ces zones des sables d'âges variés, s zones tabulaires centrales du plateau sont couvertes d'une épaisse couche de limons fertiles. : vaste plateau borde les vallées de l'Oise et de l'Autonne par une cuesta marquée, est entrecoupé de vallées ou vallons secs.



## Chapitre 1 - Approche géographique : Positionnement régional

Toujours difficile les déplacements des individus pionniers et le renforcement des liaisons isolées. Les éléments de nos paysages peuvent avoir différentes fonctions dans ce réseau écologique :

La matrice : Constituée le plus souvent par la trame agricole. En Picardie, il s'agit pour l'essentiel des zones de grandes cultures donc des terres arables.

Les noyaux de biodiversité : Les sites gérés et protégés pour leur intérêt écologique, dans notre cas les sites actifs.

Les corridors : L'ensemble des éléments paysagers liant deux noyaux de biodiversité entre eux.

On y énumère à l'ensemble des éléments linéaires que sont :

Les haies, les bandes boisées, les ripisylves pour les espèces forestières

Les cours d'eau et les fossés pour les espèces aquatiques

Les bords de routes et des chemins, les parcs pour les espèces de prairies

Les vieux murs, les talus pour les espèces de milieux secs.

Par un réseau écologique fonctionnel induit donc qu'on s'intéresse à toutes les entités paysagères, les noyaux de biodiversité et les corridors écologiques.

Les corridors écologiques sont donc des zones assurant la liaison pour les animaux et des végétaux entre deux espaces notamment forestiers. Les corridors partent également de la diversité paysagère en tant que coupure verte et à la faveur de milieux naturels.

Sont

**Cartoitrine réseaux de Sites – DIREN établis à partir de « la grande faune en Picardie – étude AERU 1996.**

*Elle identifie des corridors potentiels. Certains d'entre eux ont été clairement identifiés et leur finalité caractérisée. Ce travail n'a cependant pas pu être exhaustif pour tous les groupes car il a été élaboré au vu des connaissances actuelles. L'absence de corridor écologique ne signifie pas forcément qu'il n'en existe pas.*

*Fut : La présente étude n'a pas porté sur la grande faune car ce travail avait déjà été réalisé en partie par l'association multidisciplinaire des biologistes de l'environnement (AMBE) en 1996. L'identification des corridors écologiques n'a pas de portée juridique. Il s'agit d'un élément de référence du patrimoine naturel visant à éviter que des enjeux importants ne soient identifiés trop tardivement.*

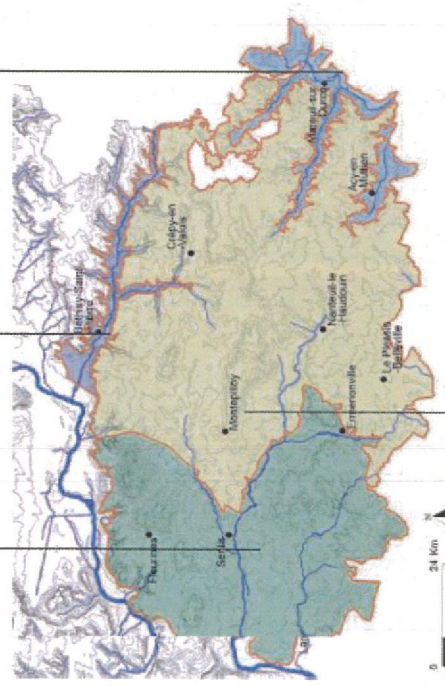
En termes de protection et de valorisation des milieux, les principes suivants peuvent être engagés :

- Maintenir l'intégrité des milieux existants et favoriser la reconquête des espaces dégradés, notamment en évitant le piétinement, facteur d'érosion et de destruction des milieux, sur les espaces sableux proches de la RN330 au Nord de l'étang du Désert.
- Participer à maintenir la biodiversité en préservant les relations entre les grands ensembles végétaux et en évitant les ruptures
- Préserver le passage des cervidés au Nord de l'étang du Désert
- Assurer une qualité de l'eau en amont afin d'optimiser les écosystèmes aquatiques et humides

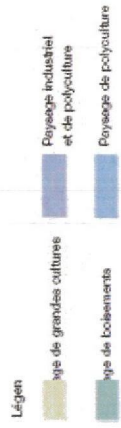
**Plateau forestier**  
Partie du plateau occupée par de grands massifs forestiers et traversée par deux petites vallées (Nonette et Thève). Paysage de massifs forestiers et de polyculture ; nombreuses pâtures. Urbanisation relativement dense (Senlis, Chantilly) ; présence de villages clairières et de lisières.

**Vallée de l'Automne**  
Vallée encadrée à fond plat s'élargissant à l'approche de son embouchure avec l'Oise. Paysage de polyculture à caractère rural dans sa partie amont. Paysage industriel et rural dans sa partie aval.

**Vallées affluentes de l'Ourcq :**  
Geogogne, Grivette, ru d'Authieux  
Petites vallées plus ou moins ouvertes, à versants doux et relief vallonné. Paysage de polyculture de vallée humide dans les trois vallées avec présence de pâtures dans la Vallée de la Geogogne.



**Plateau agricole**  
Vaste plateau animé par des buttes témoins et des vallées. Paysage de grandes cultures souvent accompagnées de boisements. Répartition régulière des villages et des fermes isolées avec une présence des bourgs de taille plus importante le long des axes de communication (Crepy-Valois).



**Grands ensembles paysagers**  
Selon l'atlas des paysages de l'Oise, Ermenonville se situe à la charnière de deux grandes unités paysagères : le plateau agricole du Valois

le plateau forestier des forêts de Chantilly - Ermenonville  
La Launette crée le lien physique et aussi la séparation nette entre ces deux entités.

**Paysages référents**

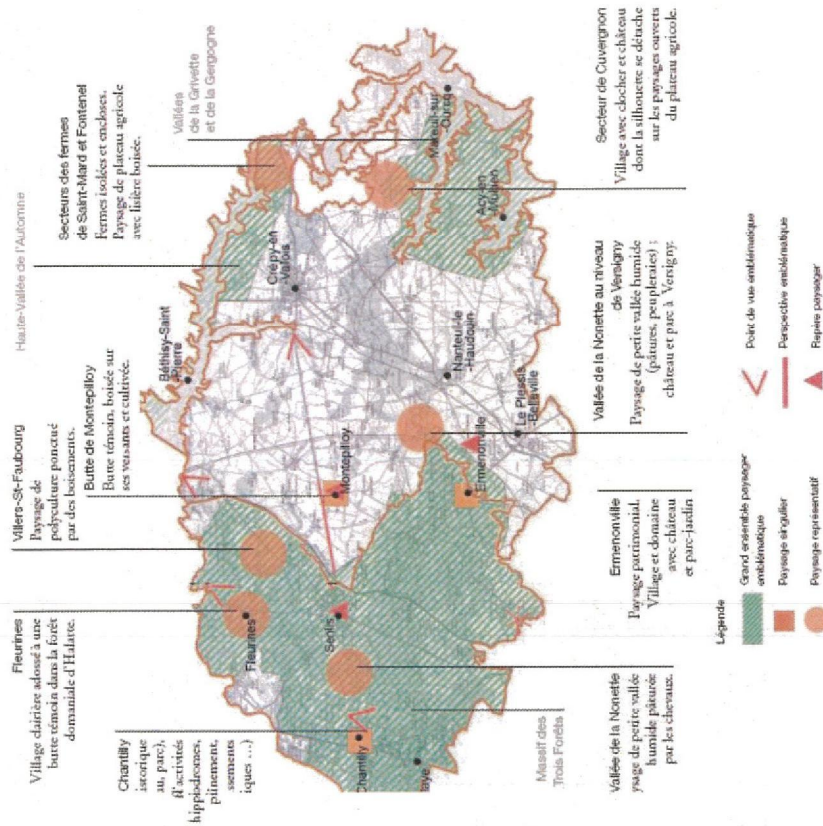
- Paysage de grandes cultures.
- Paysage de polyculture.
- Paysage de bocage et d'herbages.
- Paysage de massifs forestiers.
- Paysage post-industriel.
- Paysage industriel et d'activités.

**Caractères identitaires**

Massifs forestiers : trame régulière ; variété des essences ; villages de clairière et de lisière.  
Grande culture : villages dominés par un clocher / un château d'eau ; fermes isolées.  
Vallées : ouvertes, vallonnées, encaissées.  
Polyculture de vallée humide.  
Patrimoine culturel et historique.  
Domaines clos par des murs d'enceinte.

Sources cartographiques : IGN, BD Cartho, BD alt, BD Cartho Land Cover, Région Picardie, DIREN Picardie, CAUE de l'Oise

## Payémématiques

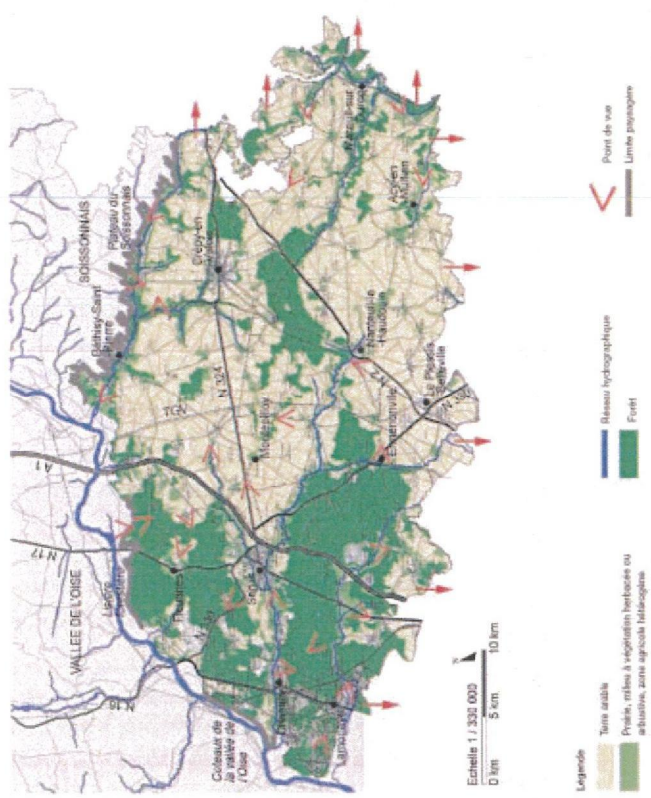


## Stries paysagères de la sous-entité forestière du Valois Multien

Extr l'Atlas des paysages de l'Oise :

### «Altce de massifs forestiers et de petites vallées humides

Lau est occupé par de grands massifs forestiers entrecoupés de vallées très ouvertes. Leurs vs sont parfois si doux et présentent un paysage si diversifié et imbriqué (étangs, zones humides, F, peupleraies, boisements humides...) que leurs limites en deviennent peu perceptibles. La siliété est donc essentiellement structurée par les massifs forestiers. Au nord, le massif d'Halatte ste la vallée de l'Oise à la vallée de la Nonette. Au sud, les massifs de Chantilly et d'Ermenonville stigus et encadrés par les vallées de la Nonette et de la Thève. Ils présentent tous des limites fs, dessinant une Alternance d'espaces ouverts et fermés. Les villages-clairières (Fleurines, Ant...) et de lisières (Ermenonville, Pontarmé...) y sont caractéristiques et nombreux...



Ermenonville se rattache au système hydrographique de la vallée de la Launette, ainsi qu'à l'entité écologique et historique du massif forestier de Chantilly-Ermenonville.

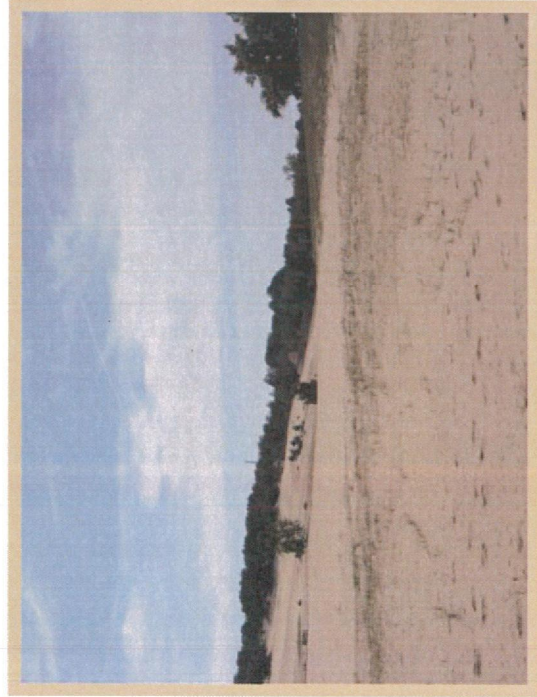
L'atlas des paysages de l'Oise met en évidence dans ce secteur la sous-entité du Valois-Multien forestier et du Valois-Multien agricole.(cf. encadré).

Ermenonville se situe en interface entre ces deux entités paysagères.

Les vallées sont particulièrement bien représentées dans ce secteur: tout d'abord la vallée de l'Oise, au profil alluvionnaire avec des coteaux marqués, puis celles plus modestes de ces affluents, notamment la Nonette, la Thève, l'Ysieux.

Ces trois petites vallées offrent des séquences bucoliques et concentrent le patrimoine architectural, paysager et naturel. Dans ce contexte, la Thève se trouve au coeur de ce dispositif.

## Chapitre 1 - Approche géographique : Positionnement régional



Les massifs forestiers constituent une deuxième composante majeure du territoire d'inscription. On peut distinguer :

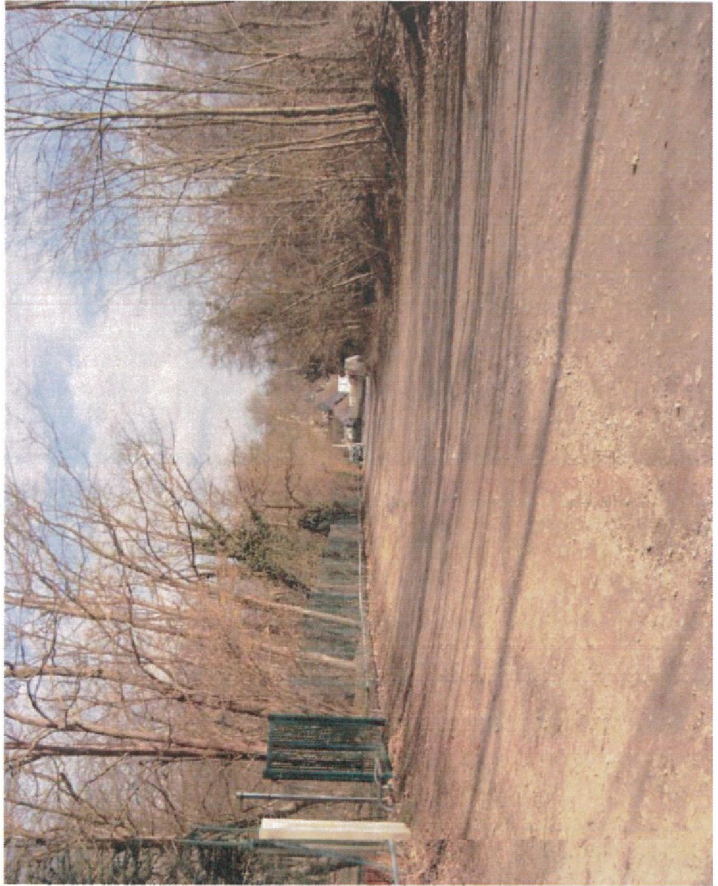
- le domaine de Chantilly, ouvert au public, appartenant à l'Institut de France, mais gérée par l'ONF, et intégrant les forêts de Coye et de Pontarmé. Ces massifs présentent souvent des ambiances de taillis sous futaie à base essentiellement de chênes (sessiles et pédonculés) et de hêtres. Ils offrent quelques remarquables futaies pures comme la hêtraie bordant les étangs de Comelles, exceptionnelle par la taille de ses sujets.
- des domaines privés, variables d'une entité à une autre dans leur aspect, leur taille, leur gestion et dans leur composition. Souvent inaccessibles, ils sont cependant fortement présents dans les paysages offerts, animant notamment les plaines et les plateaux ouverts. Les substrats conditionnent les compositions: ce sont généralement des chênaies associées en fonction des milieux aux charmes, frênes, tilleuls, voire aux hêtres. Le pin est également présent sur les faciès les plus pauvres.

Certains grands domaines privés ont été aménagés en parc d'attractions (Mer de Sable, parc Astérix...), mais l'aspect des lisières est généralement resté intégré. Au-delà, les espaces agricoles "ouverts", occupés majoritairement par des parcelles de cultures prennent place dans l'immensité du plateau.

Quelques franges boisées soulignent les reliefs des vallons, et créent des lignes verticales dans ces paysages marqués par l'horizontalité.

Enfin, les entités urbaines jalonnent le territoire. Elles trouvent leur origine en fonction de leur situation :

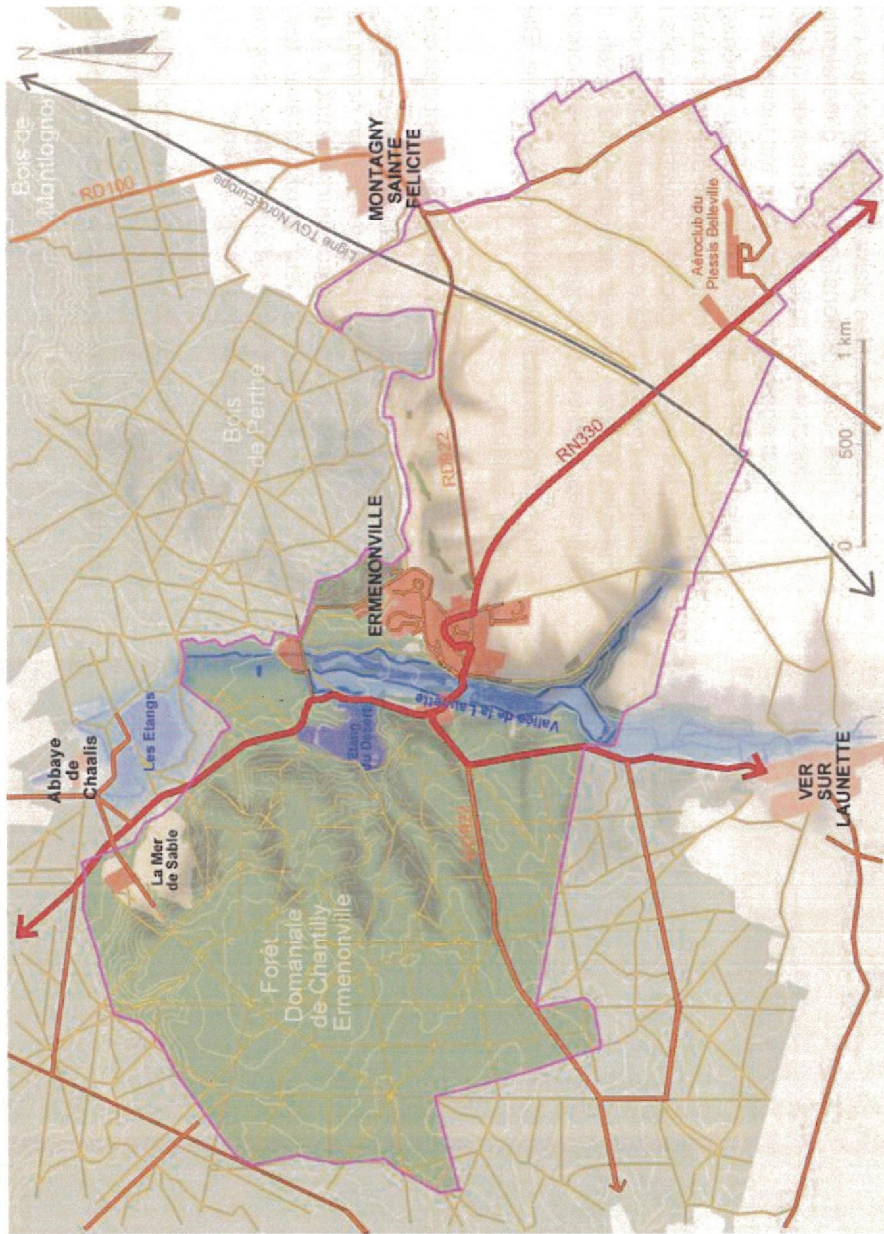
- dans les vallées, en jalonnement des cours d'eau,
- dans les plaines et les plateaux, elles se situent au cœur d'un finage agricole avec préexistence d'un noyau de type hameau ou village forestier, ayant donné lieu sur leurs alentours à des défrichements au Moyen-Age. En fonction de leur proximité avec les boisements actuels, ces entités constituent alors, d'après l'atlas des paysages de l'Oise, des villages-clairières ou des villages-lisières.



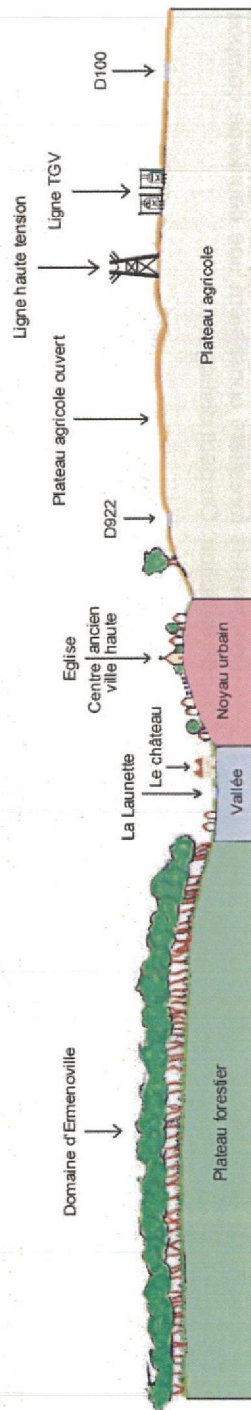
Les villages en franges de l'Île-de-France ou ceux desservis par le train subissent de fortes pressions. On y trouve dans leur périphérie des extensions de type pavillonnaire, parfois prégnantes dans les paysages entre bourg et campagne.



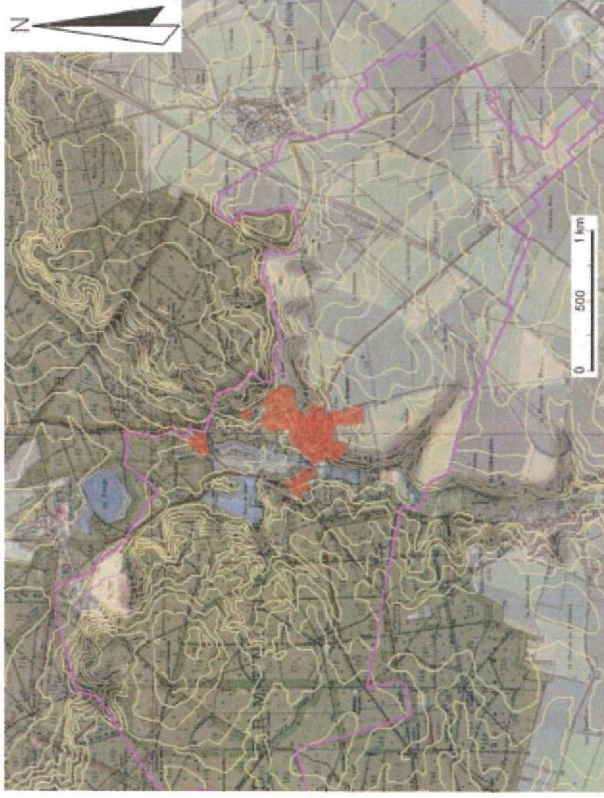
# Chapitre 1 - Approche géographique : Positionnement régional



Coupe longitudinale du territoire



**Le relief et hydrographie à l'échelle de la vallée de la Launette**



**Relief**

Trois unités topographiques caractérisent le site d'Ermenonville :

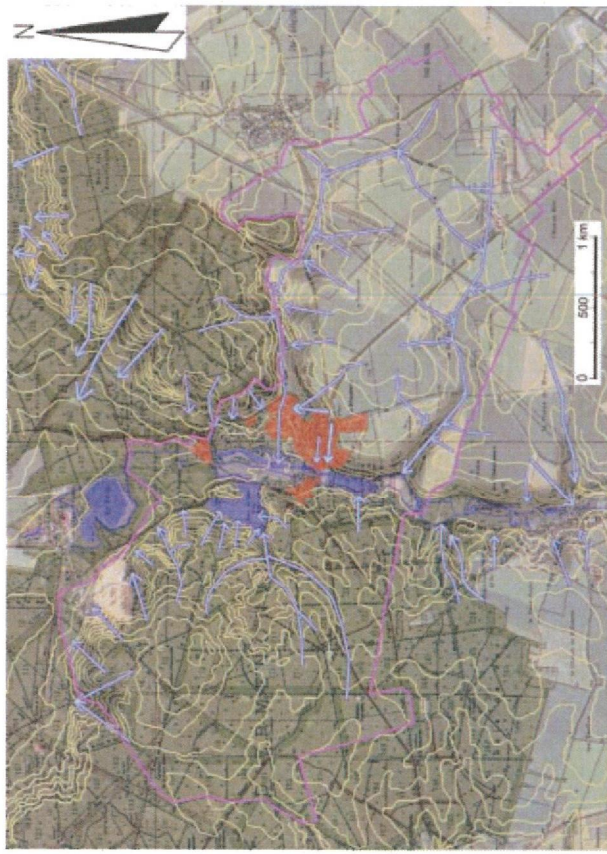
A l'extrémité Nord, le plateau est très découpé, et recouverte par la forêt offre un relief vallonné d'altitude comprise entre 100m et 200m.

Au centre, la vallée de la Launette, à laquelle se rattachent deux vallons secondaires :

Le Fond du Bois de Perthé, au Nord-Est

Le Trou Jacquin, au Sud-Est

Cette vallée se caractérise par un profil très différent au Sud et au Nord de la commune : au Sud, elle s'élargit par contre très amplement au Nord. Le château d'Ermenonville s'inscrit dans la vallée au point de transition entre ces deux aspects structuraux. A l'Est, un plateau vaste et régulier, qui se dessine à une altitude moyenne de 115m : le plateau du V



**Hydrographie :**

Le fond de la vallée de la Launette offre aujourd'hui un maillage de cours d'eau (rivière, ruisseaux, fossés, canaux,...), et d'étangs régulés par un ensemble de vannages et de seuils, qui témoignent encore de vastes aménagements paysagers et hydrauliques, réalisés au XVIII<sup>e</sup> siècle, lors de la création du parc d'Ermenonville par le marquis de Girardin.

D'amont en aval, on rencontre :

- L'étang du Gouffre, de petite taille, alimenté par une source artésienne de la nappe de l'Eocène inférieur
- L'étang du parc Jean-Jacques Rousseau
- L'étang du château d'Ermenonville
- Les étangs du Désert et des Crapauds, à l'Ouest de la RN 330, alimentés par un bras de la Launette, qui part du château.
- Les étangs de Chaalis, plus au Nord de la commune

Cet ensemble hydraulique connaît d'importants problèmes d'envasement, et les collecteurs et fossés sont souvent eux-mêmes envasés.